

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 septembre 2022**

**Ordre du jour :**

- \* Approbation du dernier compte rendu
- \* Mise à jour des commissions communales
- \* Mise à jour d'un délégué au CCAS
- \* Arche Agglo : convention transports scolaires
- \* Contrat avec l'architecte pour l'étude de rénovation et l'extension de l'école élémentaire "la Marelle"
- \* Décisions modificatives N°1 et N°2
- \* Questions diverses

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 août 2022

Présents :

Mmes-Mrs MONTAGNE Jean-Michel, BUSCHE Chantal, GAILLARD Jimmy, BERNE Williams, DELHOME Gabriel, ROCHE Matthieu, PERRAULT Teddy, MERLE Angélique.

Pouvoir : Mme TROSSEVIN Michèle à M. GAILLARD Jimmy

Absents excusés : M. ANDRE Patrick, M. LIONNETON Eric, Mme BONNARDEL Cécile

Approbation du dernier compte rendu

**La séance est ouverte**

Secrétaire de séance : Chantal BUSCHE

**\*Mise à jour des commissions communales :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de revoir les commissions communales suite à un décès et à deux démissions de conseillers.

Ainsi qu'il suit :

**FINANCES** : M. Williams BERNE, Responsable

M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Patrick ANDRE, M. Matthieu ROCHE,  
Mme Chantal BUSCHE

**URBANISME - PLU** : M. Jean-Michel MONTAGNE, Responsable

M. Patrick ANDRE, Mme Chantal BUSCHE, Mme Angélique MERLE, M. Gabriel DELHOME

**VOIRIE - BATIMENTS COMMUNAUX - TRAVAUX – AGRICULTURE** :

M. Patrick ANDRE, Responsable

M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Eric LIONNETON, M. Gabriel DELHOME, M. Teddy PERRAULT

**VIE SCOLAIRE- PERI-SCOLAIRE - JEUNESSE- SPORT** :

Mme Chantal BUSCHE, Responsable

M. Teddy PERRAULT, Mme Cécile BONNARDEL, Mme Angélique MERLE, M. Williams BERNE

**VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION – CULTURE VIE** :

M. Jimmy GAILLARD, responsable

Mme Michèle TROSSEVIN, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Matthieu ROCHE

**ENVIRONNEMENT, FLEURISSEMENT** :

M. Jimmy GAILLARD, Responsable

Mme Michèle TROSSEVIN, M. Eric LIONNETON, M. Teddy PERRAULT, Mme Angélique MERLE

**APPEL D'OFFRES** : M. Jean-Michel MONTAGNE, Responsable

M. Patrick ANDRE, M. Gabriel DELHOME, M. Williams BERNE, M. Teddy PERRAULT

**LISTE ELECTORALE** : Mme Marielle LEGRAND

**REFERENT AMBROISIE** : M. Jimmy GAILLARD

**REFERENT DEFENSE** : M. Matthieu ROCHE

**CNAS** (pour le personnel) : M. Jean-Michel MONTAGNE

**C.C.A.S** : M. Jean-Michel MONTAGNE, Présidente

M. Jimmy GAILLARD, M. Michèle TROSSEVIN, Mme Cécile BONNARDEL, Mme Angélique MERLE,  
Mme Chantal BUSCHE

**\*Mise à jour d'un délégué au CCAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il doit être procédé par le Conseil Municipal à la nomination d'un nouveau membre du Centre Communal d'Action Sociale de la commune suite à la démission de Mme Paola PANO.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

\* **DECIDE** de nommer Mme Chantal BUSCHE au centre communale d'action sociale de la commune.

**\* Convention de délégation relative à l'organisation de la compétence transport scolaire d'ARCHE AGGLO sur la commune de Crozes Hermitage (A02)**

Vu la Compétence de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo en matière de transport scolaire sur son périmètre ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre des transports scolaire, le règlement approuvé par délibération n° 2022-342 du Conseil d'Agglomération prévoit la possibilité d'instituer des conventions avec les communes afin qu'elles soient un relais privilégié pour l'organisation des transports scolaires ;

Ces conventions ont vocation à clarifier le rôle des communes et leurs obligations, à intégrer les communes dans le processus et leur permettre d'émettre un avis sur les créations, suppression de service. Elles ont également vocation à faciliter l'anticipation et l'information concernant les élèves pour faciliter l'organisation des transports scolaires d'une année sur l'autre et à donner la possibilité aux communes qui le souhaitent d'organiser des services de transport scolaire supplémentaires.

Considérant que la convention actuelle arrive à échéance le 30 août 2022 ;

Considérant le projet de convention ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

- **APPROUVE** la convention AO2 ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

**\* Contrat avec l'architecte pour l'étude de rénovation et l'extension de l'école élémentaire « la Marelle ».**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire appel à un architecte pour l'étude de rénovation et l'extension de l'école élémentaire « la Marelle ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE**, la proposition d'honoraires de l'Architecte TROLLAT Laurent d'un montant de 12 570 € HT soit 15 084 € TTC.

**AUTORISE**, M. Le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**\* Décisions modificatives n°1 et n°2**

**Objets :** DM N°01

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-1 600,00		
2184 (21) - 101 : Mobilier	3 700,00		
2188 (21) - 101 : Autres immobilisations co	-2 100,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**Objets :** DM N°02

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-2 200,00	10222 (10) : FCTVA	4 000,00
202 (20) - 108 : Frais liés doc. urbanisme &	6 200,00		
	<b>4 000,00</b>		<b>4 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>4 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>4 000,00</b>

**Questions diverses :**

- Fibre installation sur Larnage et sur Crozes Hermitage sur le quartier des Méjeans plus tôt que prévu.
- Antenne FREE : demande de rdv de M. LAYS
- SHCB Courrier du 28/07 augmentation de 9% / 2.85 € à 3.11 €
- PACS du 30 septembre 2022 à 18 h = Jimmy GAILLARD
- Semaine bleue du 3 au 19 octobre 2022 brioche ADAPEI  
Voir avec Larnage et CCAS / M. FLEURY pour les jeux en bois / Chorale voir avec l'instit / cuisine / déco de Noël / sportif
- Vendredi 16 septembre de 10h à 11h avec l'école de Crozes Hermitage journée de nettoyage du centre du village

**La séance est levée à 21h**

**Le Maire,  
Jean-Michel MONTAGNE**